



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR
 LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : DREAL NOUVELLE AQUITAINE
.....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Patrice GUYOT, Directeur
Adresse : 15 rue Arthur Ranc – CS 60 539 –
Commune : POITIERS
Code postal 86020
Nature des activités : Administration, Service de l'État
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B 1 -INSECTES		
Grand Capricorne <i>(Cerambyx cerdo)</i>	Quelques individus	Destruction d'individus possible par écrasement (circulation d'engins) et lors d'abatages d'arbres (larves). Détails : cf. Paragraphe XI.1
Cordulie à corps fin <i>(Oxygastra curtisii)</i>	Destruction hypothétique de quelques individus	Destruction d'individus hypothétique en transit lors des travaux en bords de cours d'eau pour la mise en place des ouvrages hydraulique. Détails : cf. Paragraphe XI.1
Agrion de Mercure <i>(Coenagrion mercuriale)</i>	Destruction hypothétique de quelques individus	Destruction d'individus hypothétique en transit lors des travaux en bords de cours d'eau pour la mise en place des ouvrages hydraulique. Détails : cf. Paragraphe XI.1
B2 -AMPHIBIENS		
Sonneur à ventre jaune <i>(Bombina variegata)</i> Rainette verte <i>(Hyla arborea)</i> Crapaud calamite <i>(Bufo calamita)</i>	Quelques individus	Malgré les opérations de déplacements, des destructions de quelques individus au sein des habitats terrestres détruits sont possibles. Destruction accidentelle d'individus possible tout au long du chantier par écrasement (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XI.2



Pélodyte ponctué <i>(Pelodytes punctatus)</i> Alyte accoucheur <i>(Alytes obstetricans)</i> Triton marbré <i>(Triturus marmoratus)</i> Grenouille agile <i>(Rana dalmatina)</i> Crapaud commun <i>(Bufo bufo)</i> Triton palmé <i>(Lissotriton helveticus)</i> Salamandre tachetée <i>(Salamandra salamandra)</i>		Capture de tous les spécimens récupérés au sein des sites de collecte (ensemble des stades de développement : pontes, larves et adultes) et transfert dans des mares d'accueil préalablement créées.
B3 - REPTILES		
Couleuvre d'Esculape <i>(Zamenis longissimus)</i> Orvet fragile <i>(Anguis fragilis)</i> Couleuvre à collier <i>(Zamenis longissimus)</i> Couleuvre vipérine <i>(Natrix mura)</i> Lézard des murailles <i>(Podarcis muralis)</i> Lézard vert <i>(Lacerta viridis)</i> Couleuvre verte et jaune <i>(Hierophis viridiflavus)</i>	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle en période d'activité des individus), destruction possible d'individus au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par écrasement (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XI.3 Capture de tous les spécimens récupérés au sein des sites en phase de travaux.
B4 - Mammifères		
<ul style="list-style-type: none"> • Barbastelle d'Europe <i>(Barbastella barbastellus)</i> • Murin à oreilles échanquées/Murin d'Alcathoe <i>(Myotis emarginatus/Myotis alcathoe)</i> • Murin de Bechstein/Grand Murin <i>(Myotis bechsteini/Myotis myotis)</i> • Noctule de Leisler <i>(Nyctalus leisleri)</i> • Noctule commune <i>(Nyctalus noctula)</i> • Murin à oreilles échanquées <i>(Myotis emarginatus)</i> • Murin de Natterer <i>(Myotis nattereri)</i>, • Grand Murin/Petit Murin <i>(Myotis myotis/Myotis blythii)</i> • Grand Rhinolophe 	Destruction possible de quelques individus	Probabilité faible de destruction d'individus lors des travaux, notamment lors de la destruction des gîtes potentiels. Détails : cf. Paragraphe XI.6

(Rhinolophus ferrumequinum) • Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) • Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus) • Pipistrelle de Khul (Pipistrellus kuhlii) • Oreillard gris (Plecotus austriacus) • Murin de Daubenton (Myotis daubentonii)		
Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>)	Destruction hypothétique de quelques individus	Probabilité faible de destruction d'individus lors des travaux, notamment lors des interventions en bordure de cours d'eau. Détails : cf. Paragraphe cf. Paragraphe XVII.5
Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>)	Destruction hypothétique de quelques individus	Probabilité faible de destruction d'individus lors des travaux, notamment lors des interventions en bordure de cours d'eau. Détails : cf. Paragraphe cf. Paragraphe XVII.5
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Quelques individus	Probabilité de destruction d'individus lors des travaux, notamment lors de la destruction des terriers. Capture de tous les spécimens récupérés au sein des sites en phase de travaux. Détails : cf. Paragraphe cf. Paragraphe XVII.5
Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Quelques individus	Faible probabilité de destruction d'individus lors des travaux, notamment lors de la destruction des gîtes (abattages d'arbres). Détails : cf. Paragraphe cf. Paragraphe XVII.5

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Répertoriée au schéma directeur routier national, la RN 141 constitue un maillon important de la Route Centre Europe Atlantique (R.C.E.A.) qui figure au titre des grands axes routiers européens sous le n° E 603. L'aménagement en 2 x 2 voies le long de cet itinéraire est de nature à améliorer les conditions de circulation pour les usagers de la route tout en apportant une meilleure sécurité aux riverains des agglomérations déviées. Par ailleurs, les aménagements successifs conduisent à mettre cet axe en conformité avec son statut de route express à accès réglementé.

D'une longueur de 12 km environ, le tracé débute par la création d'un échangeur à Roumazières-Loubert, reliant

l'actuelle RN 141 à l'infrastructure projetée. Le tracé passe au sud du bourg de Roumazières-Loubert en **direction du Sud-Ouest**. Il franchit la Charente par un viaduc. Puis le projet se poursuit vers l'Est et jouxte la RN 141 actuelle. Enfin, le tracé rejoint le giratoire actuel au sud d'Exideuil par la création d'un échangeur, permettant la continuité de l'itinéraire actuel en 2 x 2 voies jusqu'à Limoges.

Voir description détaillée à la **Partie III du présent dossier**

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : **Pour les amphibiens déplacement des individus vers un plan d'eau d'accueil creusés avant le début des travaux. Pour les reptiles (serpents) et hérissons, les individus seront relâchés à l'écart du chantier dans les milieux naturels favorables.**

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

Pour les amphibiens maintien dans des seaux de collecte en eau, conservation des seaux au sein de voiture climatisés, lâchers des individus au maximum 1 heure après la collecte.

Pour les reptiles utilisation d'un sac type sac de jute pour le maintien en captivité et transport, relâche au maximum 1 heure après la collecte.

Pour les hérissons utilisation de boîtes cartons pour le maintien en captivité et transport relâche au maximum 1 heure après la collecte.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Pour les amphibiens :

Date : automne 2017 et printemps 2018 (si nécessaire)

Lieu capture : au sein des 3 mares concernées par le projet

Lieu de relâche : Mare d'accueil qui seront nouvellement créée, au sein de la parcelle de compensation du secteur 5 : Source de la Bonneure.

Localisation des mares voir description détaillée au paragraphe XVI.3 du présent dossier

Pour les reptiles et hérissons :

Il s'agit d'opérations ponctuelles de captures d'individus contactés au moment des travaux de dégagement d'emprise et lors des travaux lorsque de l'intrusion et constaté au sein de l'emprise pendant les travaux.

Le lieu de relâche est aléatoire, il s'agira des milieux naturels favorables aux espèces concernées à l'écart du projet.

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser : Mise en place d'une barrière-piège (si nécessaire) mise en place d'une bâche imperméable aux amphibiens autour de la mare avec disposition de seaux enfoncés dans le sol de part et d'autre de la bâche)

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser : Risques résiduels de destruction d'œufs ou larves d'amphibiens, de reptiles et d'insectes.

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : réalisation des travaux de dégagement des emprises – Risques de destruction directe d'individus d'amphibiens, reptiles, de mammifères.

Voir description détaillée au paragraphe X du présent dossier.

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser : Pollutions sonores inhérentes au chantier

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Non définie

Formation continue en biologie animale Préciser : Non définie.....

Autre formation Préciser : Non définie.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période **Le début des travaux est programmé pour octobre 2017 (libération des emprises. La phase de travaux s'étale sur une durée de 5 ans, pour une fin des travaux programmée pour la fin de l'année 2022.**
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **Nouvelle Aquitaine**
 Départements : **Charente (16)**
 Cantons : **Charente-Bonnieure**
 Communes : **Roumazières-Loubert, Exideuil, La Péruse, Suris, Chabanais, Nieuil**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la



population de l'espèce concernée :

Voir les mesures et cartes associées dans le dossier. Les mesures proposées concernent l'évitement (Cf. paragraphe X.2.1 : Définition précise et réduction des emprises du projet, adaptation des périodes de travaux espèces...) et la réduction (Cf. paragraphe X.2.2 : Traitement des pollutions de chantier, déplacement des individus, adaptations d'ouvrage hydraulique, pose de passage à faune...).

Des mesures d'accompagnement (Cf. paragraphe X.2.3 et XVIII) : (Suivi écologique de chantier, Atlas communal de la Biodiversité, Etude spécifique du Sonneur à ventre jaune, comité de suivi de mise en place des mesures de compensation...) permettent également d'atténuer les effets du projet.

Enfin, des mesures compensatoires sont proposées, en lien avec l'existence d'impacts résiduels. Elles visent notamment (Cf. Partie XVI) :

- La mise en place d'îlots de sénescence
- La restauration et la gestion de mosaïques de milieux ouverts et arbustifs
- La restauration et la gestion de milieux humides et création d'habitats favorables aux amphibiens (Sonneur à ventre jaune)

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Rapport d'analyse générale annuel de mise en œuvre des mesures compensatoires et des suivis menés dans le cadre des mesures d'accompagnement et de suivis du projet (atténuation et compensation) – (cf. paragraphe XVIII et XIX)**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Paris
le 26/03/2017
Votre signature Le responsable du Service Déplacements
Infrastructures Transports

Gilles PAQUIER